

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Associations et fondations d'entreprise



**PREMIER
MINISTRE**

Direction de l'information
légale et administrative

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.journal-officiel.gouv.fr

Annonce n° 2078

75 - Paris

FONDS DE PÉRENNITÉ

Créations

Déclaration à la préfecture de Paris

FONDS DE PÉRENNITÉ ÉLÉMENTAIRE

Objet : Le Fonds a pour objet de contribuer à la pérennité économique de la société ÉLÉMENTAIRE (ci-après, la "Société"). Dans cette perspective, il aura plus précisément pour mission de gérer les titres de la Société qui lui ont été apportés, exercer les droits qui y sont attachés et utiliser les ressources générées par ces titres dans le but de contribuer à la pérennité économique de la Société. Le Fonds gèrera les titres, exercera ses droits et soutiendra la Société dans le respect des objectifs et principes en adéquation avec la "mission" (au sens des articles L. 210-10 à L. 210-12 du Code de commerce) portée par ladite Société

Siège social : 7, rue Trousseau, 75011 Paris

Durée pour laquelle le fonds de pérennité est créé : illimité

Date de déclaration : 23 décembre 2020